

# INSCRIPTION

## Association Sportive Collège Edouard Vaillant

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que vous pouvez **bénéficier pour votre enfant d'une subvention de 80 euros ou 100 euros** (pour les élèves boursiers) allouée par le conseil général des Hauts de Seine.

Ce dispositif est **offert** à tous les collégiens des Hauts de Seine afin de leur permettre de s'inscrire en club sportif et/ou artistique.

Pour en bénéficier, il suffit d'inscrire votre enfant sur le site pass+ (<http://passplus.hauts-de-seine.fr/accueil/>)

Vous recevrez en retour un courriel vous donnant des codes correspondants à des tranches de 10 euros que vous aurez à fournir à l'association dans laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant.

**L'association sportive du collège Edouard Vaillant, encadrée par les professeurs d'EPS, propose comme chaque année, plusieurs activités sportives** le mercredi après-midi ou certains midis de la semaine (voir le détail des activités sur le coupon détachable ci-dessous).

Je soussigné(e), Madame, Monsieur..... autorise l'enfant..... né(e) le ..... et faisant partie de la classe ..... à pratiquer une activité au sein de l'association sportive du collège Edouard Vaillant.

Je choisis l'activité suivante par ordre de priorité :

1. ....
2. ....

**Pour valider mon inscription, Je dois apporter :**

- **20 euros (pass+, espèces ou chèque à l'ordre de « AS collège Edouard Vaillant ) = cotisation AS**
- Cette fiche d'inscription remplie et signée par mes parents ou mon tuteur légal.
- **Les élèves inscrits en priorité à l'as seront les élèves rapportant le document suivant et la cotisation le mercredi 14 septembre à 13h au gymnase du collège**

**Activités proposées :**

- Handball (mercredi 12h45-15h45) **Mme Menanteau**
- Football féminin (mercredi 13h-16h) **M. Guillerme**
- Football masculin (mercredi 13h-16h) **M. Guillerme**
- Gymnastique (mercredi 13h00-16h00) **Mme Larzul / M. Toustou**
- Natation (mercredi 13h15-16h15) **M.Ferroni/ Mme Le Floc'h**
- Jeux traditionnels (vendredi 12h20-13h20) **M.Guillerme**
- Tennis de table (Lundi 12h-13h15 et mercredi 12h-13h45) **M.Escolier**

**Début de l'AS le lundi 26 septembre**

Les compétitions contre d'autres collèges du département ou selon les qualifications contre d'autres collèges de l'académie ou France ne sont pas obligatoires. L'élève qui s'inscrit aux compétitions prend un **engagement** et doit y participer.

**Signature des parents ou du responsable légal**

**Droit à l'image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

**Le RGPD :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline COURTET à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

**Les Assurances & le Règlementaire :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.